

26. LA RÉAFFECTATION DU PATRIMOINE INDUSTRIEL EN WALLONIE (2003)

*En novembre 2003, je fus amené à présenter la politique wallonne de réaffectation du patrimoine industriel à Besançon lors d'un colloque organisé par la « Maison des Sciences de l'Homme de Franche-Comté Claude Nicolas Ledoux ». Les actes parurent en 2006 sous le titre **La mémoire de l'industrie. De l'usine au patrimoine** sous la direction de Jean-Claude Dumas. La réalisation d'un nouvel inventaire du patrimoine industriel wallon a été décidée en 2018.*

1. LE PATRIMOINE INDUSTRIEL DE LA WALLONIE

La Wallonie a connu un passé industriel prestigieux. La richesse du sous-sol (le charbon...), l'invention des techniques (la machine à vapeur, l'électricité...), la proximité des voies de communication (fleuves, canaux, chemin de fer...) se sont conjuguées pour faire entrer la Wallonie dans une ère de prospérité économique. Au XIX^e et au XX^e siècle, beaucoup d'industries se sont développées : charbonnages, métallurgie, sidérurgie, industries textiles... Mais à partir du milieu du XX^e siècle, les crises se sont succédées et à l'image d'autres régions de « vieille industrialisation », la Wallonie a « hérité » de sites d'activité économique désaffectés.

En effet, première région du continent marquée par la révolution industrielle du XX^e siècle, la Wallonie a également été profondément touchée par les crises charbonnières, sidérurgiques et textiles des années '50 et '60 : abandons spectaculaires, vastes et fortement concentrés dans quelques régions, essentiellement urbaines. La Wallonie a aussi payé le prix de la politique de désurbanisation forcée pratiquée du début des années '60 au milieu des années '70 où régnait la spéculation immobilière. C'est l'époque à laquelle de nombreux commerces de gros et entreprises s'installent dans la périphérie, à proximité des axes de circulation rapide. Quant à la récession économique des années '70 et '80, elle a provoqué une désindustrialisation des bassins économiques traditionnels essentiellement le long du sillon Sambre-et-Meuse.

C'est ainsi que le bassin carolorégien et l'agglomération liégeoise sont marqués par un nombre important de sites désaffectés liés principalement aux anciens sièges d'exploitations charbonnières, aux secteurs de la sidérurgie et de la construction métallique. La région du Centre et celle de Mons présentent elles aussi un grand nombre de sites reflétant des séquelles des activités passées des secteurs tels que la pétrochimie ou la fabrication métallique pour l'une et la verrerie, la chimie ou la papeterie pour l'autre. A Verviers enfin, la crise du textile avait également laissé quantité de vastes bâtiments industriels vides ¹.

Au total, la Wallonie compterait encore aujourd'hui 9000 hectares de friches industrielles, soit environ 0,5% du territoire wallon, répartis en majorité sur le sillon Sambre et Meuse-Vesdre.

L'abandon des sites d'activités économiques est une vieille histoire. Confrontée à la crise du charbon qui a laissé en héritage quelques 520 friches, la Belgique s'est dotée dès 1967 d'un premier outil permettant d'assainir les sites charbonniers. A l'époque, près de 4.500 hectares étaient en friches, soit 10 % du territoire des communes confrontées au problème. Les premières actions d'assainissement concernèrent essentiellement les terrils. Mais très vite il apparut que l'assainissement était trop limitatif, certains sites présentant des potentialités de rénovation. Par ailleurs, la crise persistant, tous les secteurs d'activités étaient désormais concernés. S'attacher dès lors aux seuls sites charbonniers devenait un objectif trop limité.

A partir de 1978, les législations s'inscriront davantage dans le courant de la rénovation et mettent en place des procédures permettant non seulement l'assainissement mais aussi la rénovation des bâtiments et leur réutilisation à d'autres fins. Cette fois, tous les sites d'activité économique désaffectés sont concernés : anciennes gares, commerces abandonnés, vieux bassins de décantation, ateliers délaissés ou vastes complexes sidérurgiques.

En 1997 enfin, la Région wallonne a adopté une procédure supplémentaire en introduisant dans sa réglementation la notion de « site d'intérêt régional (SIR) », afin d'éliminer rapidement du paysage des sites particulièrement désastreux pour l'image de la Wallonie. La procédure SIR ne concerne que l'assainissement d'un certain nombre de chancres, limitant l'objectif à une dépollution visuelle, sans choix précis quant à la réutilisation future du site. Le délai moyen d'assainissement est alors ramené à un an et demi, contre 7 ans et demi en moyenne dans le cadre de la procédure normale. Une soixantaine de friches ont ainsi été retenues dont 49 classées prioritaires.²

A ce jour près de 700 sites industriels désaffectés ont fait l'objet d'une procédure ou d'un début de procédure visant à leur assainissement ou à leur rénovation. Et près de 300 d'entre eux ont pu être recyclés suite à l'intervention des pouvoirs publics, ce qui, sur plus de 2.800 sites officiellement répertoriés, est à première vue

un peu maigre. Mais bon nombre d'autres friches (généralement plus petites ou plus urbaines) ont aussi été récupérées au fil du temps par des particuliers ou par des entreprises, avec ou sans rénovation, sans pour autant entrer dans le processus de réhabilitation subventionné par les pouvoirs publics.

Parallèlement à cette politique d'assainissement des friches industrielles, les autorités ont peu à peu accepté le classement comme monument historique de certains témoins de l'histoire industrielle de la Wallonie, puis la valorisation de ce patrimoine industriel surtout lorsqu'une réaffectation pourrait être envisagée. Mais ce type de démarche ne s'est pas imposée d'emblée.

Au contraire, il a fallu en Wallonie comme ailleurs un lent processus de sensibilisation aux monuments du patrimoine industriel, dont on peut situer les débuts en 1975 avec l'organisation d'une exposition sur « Le règne de la machine », suivie par une série de colloques en 1977, 1982, 1985, une nouvelle exposition en 1987 sur « Le Patrimoine industriel et sa reconversion » et enfin en 1990, dans la foulée de la régionalisation de la politique du patrimoine, la réalisation d'un premier inventaire en 1990 de 264 sites industriels wallons d'intérêt historique.

J'étais Chef de Cabinet du Ministre Robert Collignon lorsque nous avons décrété que 1994 serait l'année du patrimoine industriel en Wallonie, ce qui s'est traduit par un nouvel inventaire de 1.310 sites anciens cette fois, dont 120 ont été sélectionnés pour leur valeur historique ou architecturale, par une publication de prestige sur ces monuments, par leur mise en valeur lors des Journées du Patrimoine et surtout par l'opération de réaffectation des « Moulins de Beez » que j'évoquerai plus loin.

2. LES VOIES DE LA REAFFECTATION

Les pistes de réaffectation du patrimoine industriel explorées par les autorités en Wallonie depuis les années '90 – je dis les autorités puisque force est de constater le peu d'initiatives privées dans ce domaine – se sont orientées dans plusieurs directions somme toute assez « classiques » : locaux administratifs, logements sociaux, valorisations touristique culturelle ou éducative.

Meilleur exemple en Wallonie de valorisation d'un monument industriel en locaux publics, les Moulins de Beez à Namur furent réaffectés par la Région, sur le modèle des usines Motte à Roubaix, en centre d'archives, abritant également deux petits musées, un auditorium, et les locaux d'un Cabinet ministériel et de plusieurs administrations. Cette réalisation, achevée en 1998, a reçu un Prix Europa Nostra en 2002.

Les reconversions des bâtiments du Patrimoine industriel en logements sociaux sont nombreuses dans la région de Verviers, où plusieurs responsables de la société locale de logement social ont fait oeuvre de pionniers à cet égard dans les années '80 déjà et on leur doit quelques avancées très significatives sur les plans urbanistiques et patrimonial au travers de projets de transformation d'anciennes usines textiles en immeubles de logement, en liaison avec les stratégies de rénovation urbaine de l'époque. La société d'habitations sociales « La Régionale Verviétoise » est intervenue ainsi dans plusieurs communes, à Verviers (« Maison Closset » puis usines « Au Chat » et Bouchons aujourd'hui), à Dison (usines Tiquet, Wasson puis Rodeco), à Limbourg enfin (usine Bodeux). Dans la plupart des cas, les architectes ont tiré parti de la structure des bâtiments industriels pour y implanter tout ou partie des nouveaux logements.

On retrouve également à Verviers un des nombreux exemples wallons de valorisation touristique du patrimoine industriel, avec l'ancienne fabrique de draps et filature de laine Bettonville devenue le Centre touristique de la Laine et de la Mode. Dans le même ordre d'idées, le charbonnage de Bois-du-Luc à La Louvière a été transformé en écomusée régional du Centre, consacré à l'histoire minière, et celui du Bois du Cazier à Charleroi est devenu un espace touristique et de mémoire, dédié à l'histoire de la mine et à la catastrophe du 8 août 1956 qui y fit près de 300 victimes.

Sur le site des anciennes cristalleries du Val Saint-Lambert à Seraing, la commune a installé un Centre d'interprétation de l'histoire du cristal, aménagé dans une partie de l'ancienne abbaye elle-même déjà reconverte en bureaux au XIX^e siècle. En région liégeoise également, on peut encore citer le charbonnage de Blegny (ouvert au public dès le lendemain de la cessation de son activité économique).

D'autres charbonnages encore ont trouvé, à la fin des années '90, une nouvelle vie : je songe au site du Grand Hornu près de Mons, oeuvre architecturale d'une grande qualité devenue le Musée d'Art contemporain de la Communauté française et à la reconversion, grâce au talent de l'architecte français Jean Nouvel, des bâtiments de l'ancien charbonnage du Crachet à Frameries (en région montoise également) pour abriter le « PASS », Parc d'aventures scientifiques sur le modèle de la Cité des Sciences de la Villette.

3. LES PISTES EXPLORÉES PAR L'IPW

Dans le cadre de sa mission d'assistance aux propriétaires de monuments, l'Institut du Patrimoine Wallon travaille actuellement sur une liste de nonante-quatre monuments historiques dont neuf monuments de patrimoine industriel : moulins, fours à chaux, anciennes brasseries, etc.

J'en épinglerai quatre, et d'abord les Forges de Mellier dans la province de Luxembourg, au milieu de la forêt ardennaise : ces anciennes forges sont propriétés de la Région wallonne et gérées par l'Administration des Ressources naturelles et de l'Environnement, avec laquelle l'IPW tente de définir une solution pour sauver ce site classé patrimoine exceptionnel de Wallonie, d'abord en convainquant les responsables des Eaux et Forêts de continuer à utiliser les lieux. A Ath, l'Institut s'est préoccupé du sauvetage de la brasserie Rivière, ancienne brasserie construite en 1857, qui avait appartenu à un maître de carrières. Restaurée directement par l'IPW, devenu propriétaire en 2000, elle attend son rachat par un investisseur immobilier. Autre monument du XIX^e siècle, le charbonnage du Hasard à Visé, au nord de Liège, se compose d'une tour, d'un puits avec sa « Belle-Fleur », d'un château et d'une cité ouvrière. Ici, l'IPW recherche, avec la municipalité (propriétaire de terrains environnants) et le propriétaire privé, un investisseur immobilier intéressé par les perspectives de réaffectation en centre d'affaires.

Enfin, l'IPW a été chargé du sauvetage d'un bâtiment inauguré en 1954 et financé par les crédits du plan Marshall, le triage-lavoir de Binche. Cet édifice, fort de ses 7.500 m de béton, 1.000 tonnes d'acier, 72.000 m² de coffrage et 3.500 m² de surfaces vitrées, est à l'abandon depuis 1969. Ses systèmes d'ossatures intégrales en béton armé, sa fondation sur pieux Franki, la gare souterraine, ses grandes verrières en verre dépoli font de cette infrastructure une construction exceptionnelle dans l'architecture industrielle des charbonnages : un bâtiment devenu unique dans les bassins houillers du Nord, du Pas-de-Calais, du Hainaut, de la Meuse et de la Campine, affichant une réelle recherche esthétique et un énorme potentiel de réaffectation.

La ville de Binche, ne souhaitant plus voir un chancre à ses portes, avait racheté le lavoir pour le franc symbolique en 1997 et introduit une demande pour obtenir une subvention afin de raser le site. En décembre 2000, le Gouvernement wallon avait inscrit les crédits, soit 2 millions d'euros, pour la démolition du bâtiment. C'est alors que l'Institut du Patrimoine wallon a proposé à son Ministre de tutelle de l'inscrire sur la liste de sauvegarde ainsi que sur la liste des biens sur lesquels l'IPW exerce une mission d'aide aux propriétaires. Cette procédure a suspendu la démolition décidée l'année précédente et l'Institut a alors eu un an pour proposer un montage financier qui permettrait de préserver et de réaffecter le bâtiment. Ces efforts ont été couronnés de succès puisqu'une société mixte de droit public a été constituée avec l'intercommunale IDEA, la SA SPAQuE et deux partenaires privés et qu'une nouvelle demande a été rentrée au Gouvernement wallon, avec succès, pour obtenir un co-financement européen, non plus pour la démolition, mais pour la réaffectation du triage qui devrait être multifonctionnelle: dépôt d'archives, dépôt du Service de Géologie et centre des métiers d'art réalisés sur crédits publics, le solde des surfaces étant proposé au secteur privé.

En conclusion, s'il existe indéniablement en Wallonie un certain savoir-faire en matière de restauration et de réaffectation du Patrimoine industriel, particulièrement par sa valorisation touristique et culturelle, l'Institut du Patrimoine wallon, quant à lui, tente de développer davantage des projets de type économique en essayant de privilégier les difficiles partenariats avec le secteur privé.

(1) Voir Freddy JORIS, *Les Wallons et la réforme de l'Etat*, 2^e édition, Charleroi, Institut Jules Destrée, 1998.

(2) D'après Michel DACHOUFFE, « Vieilles usines, nouvelles vies » dans *Dialogue*, n°15, septembre 2002, p. 4-5.

(3) D'après Joëlle DEGLIN, « Un vaste chantier », dans *Dialogue*, n°15, septembre 2002, p. 6-7

(4) D'après Joëlle DEGLIN, *op cit.*